

Tarifs applicables au 01 avril 2017

TRANSACTION - VENTE

5% TTC du prix de vente + FORFAIT DE 3500€ TTC

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur :

Non facturés

- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

Honoraires à la charge du bailleur : 10€ TTC par m² de surface habitable

Honoraires à la charge du locataire : 10€ TTC par m² de surface habitable

- Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :

- Part bailleur : 3€ TTC par m² de surface habitable.

- Part locataire : 3€ TTC par m² de surface habitable.

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 7.20% TTC des sommes encaissées

Garantie Loyers Impayés : 2.80% des loyers encaissés.

Aide à la déclaration de revenus fonciers : 70€ TTC

